Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260630-26063007-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

En exercice : 11
Présents : 11
Pouvoirs : 0

Membres excusé(es) ou absent(es) : 0

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET

Election du Vice-Président délégué du CCAS

République Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMININISTRATION DU C.C.A.S.

Délibération n°26/06.30/07

Séance du 30 juin 2026
Compte-rendu affiché le 07 juillet 2026
Date de convocation : 15 juin 2026
Nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. au jour de la séance :
Le Maire et Président : FROMENTOUX Cyril
Secrétaire de séance : GAYAT Nathalie

Membres présents :
Elus : FROMENTOUX Cyril, CUSIN Cécile, VACHER Florence, GIRARD Tanguy, GAYAT Nathalie, BADIN-GIROUD Jérôme,

Membres hors conseil : MARCHAND Marie-Pierre, SARTIER Isabelle, BERGER Isabelle, NEMOZ-BILLET Eric, SOUMAILLE Claudine

VU la délibération n°26/04.13/27 du conseil municipal de la commune en date du 13 avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, auprès du CCAS ;

VU les arrêtés municipaux du 01 juin 2026 désignant les membres nommés par le Maire ;

VU L'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) introduit l'élection d'un vice-président délégué au sein des conseils d'administration des CCAS.

VU l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, ce texte prévoit désormais que le conseil d'administration « élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président »

VU les articles L.123-6 et R.123-18 du code de l'action sociale et des familles relatifs au fonctionnement du CCAS et du conseil d'administration,

CONFORMÉMENT à l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets.

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur sur proposition de Monsieur le Président du CCA
Le Président de séance demande le nom des candidats proposés

Le Conseil d'Administration après délibération, décide à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'élection, à bulletins secrets, du Vice-Président délégué du Conseil d'Administration du CCAS,

DE PRONONCER les résultats du vote à scrutin secret :

Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 11

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260630-26063007-DE

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue fixée à 11 voix

Monsieur Jérôme BADIN GIROUD a obtenu voix

DE PROCLAMER Monsieur Jérôme BADIN GIROUD Vice-Président Délégué du CCAS

Premier tour du scrutin Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de bulletins blancs :0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 11

M Jérôme BADIN-GIROUD, ayant obtenu 11 voix, est élue Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale d'Eclose-Badinières.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration,

Procèdent à l'élection de M Jérôme BADIN-GIROUD

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Cyril FROMENTOUX
Le Maire

MAIRIE ECLOSE-BADINIERES (Isère)

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-Préfecture le 01 juillet 2026